

## L'entrée par « Objectif principal » de la personne : Ce que recouvrent les 2 objectifs principaux proposés par le moteur de recherche

La cartographie propose une entrée par « objectif principal » de la personne, qui recherchera une action de formation pour prioritairement :

|   |  |
|---|--|
| En priorité être plus autonome dans la vie quotidienne :            | <b># L'autonomie dans la vie quotidienne</b>               |
| En priorité être plus autonome dans son insertion professionnelle : | <b># L'emploi ou l'entrée en formation professionnelle</b> |

Remarques : Si vous ne répondez pas à cette question, les 2 objectifs seront sélectionnés. Certaines actions de formation poursuivent les 2 objectifs à la fois.

### # L'autonomie dans la vie quotidienne

Certaines personnes ont besoin d'apprendre la langue française par exemple pour :

- Survivre ou mieux vivre au quotidien
- Suivre la scolarité de leurs enfants
- Comprendre certains aspects de la société française
- Comprendre ses droits et ses devoirs...

⇒ Les actions recensées sous l'objectif « l'autonomie dans la vie quotidienne » correspondent à ces besoins.

*Selon le profil de la personne, vous aurez le choix entre les dispositifs suivants :*

- OFII dans le cadre du CIR – Formations Linguistiques
- OEPRE – Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants
- ASL – Actions sociolinguistiques et Actions socialisantes
- Compétences Premières Coursus 1

### # L'emploi ou l'entrée en formation professionnelle

Certaines personnes ont besoin de travailler la langue française pour :

- (Re-)trouver un emploi
- Définir ou consolider leur projet professionnel
- Rester dans leur emploi, sécuriser leur place dans le monde professionnel  
progresser ou évoluer dans leur emploi
- Pouvoir entrer dans une formation qui les préparera à un métier, à un concours ou à un examen...

⇒ Les actions recensées sous l'objectif « l'emploi ou l'entrée en formation professionnelle » correspondent à ces besoins.

*Selon le profil de la personne, vous aurez le choix entre les dispositifs suivants :*

- Actions linguistiques d'insertion socioprofessionnelle
- Certaines ASL – Actions sociolinguistiques et Actions socialisantes
- Compétences Premières (ex-Rhône-Alpes) : Coursus 1 ou 3